



Ref : CFVU2023/ D23-0708

CFVU DU 06 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2023/2024 DES LICENCES ET MASTERS DE L'UFR HUMANITÉS.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 06 juillet 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Les MECC 2022/2023 sont reconduites à l'identique pour 2023/2024, à l'exception des formations suivantes :

Licence :

- Arts plastiques ;
- Histoire et culture des mondes anciens ;
- Histoire de l'art ;
- Lettres-Babel ;
- Lettres classiques FAD ;
- Lettres ;
- Lettres FAD ;
- Philosophie ;
- Musiques actuelles, jazz et chanson

Master :

- Approches historiques et socioculturel du cinéma ;
- Documentaire : mémoire, archive, création ;
- Religions et sociétés ;
- Religions et sociétés FAD ;
- Archéométrie ;
- Histoire de l'art ;
- Recherche en études littéraires ;
- Philosophy in Biology and Medicine ;
- MEEF Musique

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2023/2024 DES LICENCES ET MASTERS DE L'UFR HUMANITÉS.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 06/07/2023.*

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres présents | 14 |
| Nombre de membres représentés | 13 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| Nombre de votes pour | 27 |
| Nombre de votes contre | 0 |

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 12/10/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 10/10/2023